

Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : Disséminer les meilleures pratiques dans les Etats membres de la CEDEAO

Atelier parlementaire régional

Accueilli par l'Assemblée nationale du Mali et organisé conjointement par le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF), l'Union interparlementaire (UIP) et le Réseau africain du secteur de la sécurité (ASSN)

Bamako, 28 et 29 novembre 2011



NOTE EXPLICATIVE

Introduction

Les Parlements d'Afrique de l'Ouest sont appelés à voter les lois sur la sécurité, le renseignement, l'ordre public et la défense qui sont essentielles à la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité, et à veiller à leur mise en œuvre. De même, ils sont appelés à examiner et adopter le budget en s'assurant qu'il comporte des lignes consacrées au secteur de la sécurité et que les politiques publiques en la matière reflètent les besoins et aspirations des populations.

Toutefois, la capacité des parlements, en particulier des commissions parlementaires de la défense et de la sécurité, à s'acquitter de cette mission est généralement limitée. Cela est souvent dû à un ensemble de facteurs dont :

- le fait que les parlementaires ne soient pas pleinement conscients de l'étendue de leurs rôles et prérogatives constitutionnelles ;
- le manque d'expertise devant leur permettre de mieux remplir leur mission ;
- le manque de moyens en matière d'analyse ou de conseil ;
- l'insuffisance des incitations et des moyens qui sont nécessaires à un véritable contrôle parlementaire, et
- le monopole de l'Exécutif sur les questions de la sécurité et de défense.

Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF), le Réseau africain du secteur de la sécurité (ASSN) et l'Union interparlementaire (UIP) ont mis en œuvre un certain nombre d'activités dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest dans le but de renforcer le rôle des parlements et d'aider les commissions parlementaires de la défense et de la sécurité à améliorer leurs compétences et celles de leur personnel et d'en renforcer l'aptitude à légiférer et à exercer leur mission de contrôle.

Le Séminaire sur le contrôle parlementaire dans le domaine de la sécurité en Afrique de l'Ouest, abrité par l'Assemblée nationale sénégalaise à Dakar en septembre 2010, a été la première activité organisée conjointement par l'UIP et DCAF au niveau régional en vue

d'analyser la pertinence des principes généraux et mécanismes du contrôle parlementaire du secteur de la sécurité dans le cadre ouest-africain.

Atelier régional de suivi à Bamako (Mali)

Thème et objectifs

Le DCAF, l'UIP et l'ASSN s'associent dans l'organisation d'un atelier de suivi régional de deux jours dont l'hôte sera le Parlement du Mali et qui se penchera sur la manière dont les parlements et leurs membres peuvent appliquer lesdits principes et mécanismes dans des domaines précis tels que :

- les enjeux politiques du contrôle du secteur de la sécurité : comment se faire des alliés;
- le contrôle des budgets de la défense et de la sécurité / des marchés d'armement;
- l'intégration des questions de genre dans les politiques et programmes de réforme du secteur de la sécurité;
- le contrôle des structures de renseignement et la lutte contre la criminalité transfrontalière / les armes de petit calibre et armes légères.

L'atelier s'appuiera sur les recommandations du Guide Parlement de la CEDEAO et DCAF à l'intention des parlementaires ouest-africains intitulé *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité*, qui s'inspire du Guide UIP-DCAF à l'usage des parlementaires, intitulé *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : principes, mécanismes et pratiques*, et publié en 2003. Divers experts de la gouvernance du secteur de la sécurité, dont bon nombre sont membres de l'ASSN, ont contribué à la rédaction du Guide à l'intention des parlementaires ouest-africains, qui est adapté aux réalités de la région et a été approuvé à l'unanimité par la plénière du Parlement de la CEDEAO le 29 septembre 2010.

Programme

L'atelier s'ouvrira par une séance plénière. Les participants assisteront ensuite à des séances par groupe de travail sur les obstacles à la mise en œuvre intégrale des recommandations du Guide Parlement de la CEDEAO-DCAF et sur les moyens de lever ces obstacles. Chaque groupe de travail traitera un sujet précis et sera animé par un expert. Un compte-rendu des travaux de groupe sera présenté en plénière au deuxième jour du séminaire.

L'atelier sera en outre l'occasion de poursuivre la discussion sur l'élaboration des politiques de contrôle parlementaire du secteur de la sécurité. Dans cette perspective, les participants pourront y nouer des contacts, comparer leurs expériences respectives et échanger idées et bonnes pratiques.

Participants

Le parlement de la CEDEAO et les parlements des Etats membres seront invités à envoyer une délégation, de préférence composée de membres des commissions de la défense et de la sécurité ainsi que de personnels parlementaires, à l'atelier. Les parlements sont invités à prendre à leur charge les frais de participation de leurs délégations. Le Parlement hôte sera prié d'assurer sur place un soutien logistique.

La société civile, notamment à travers les médias et les auteurs du Guide Parlement de la CEDEAO-DCAF, sera représentée à la réunion. Les organisations partenaires seront invitées à concourir à l'organisation de l'atelier ou y seront invitées en tant qu'observateurs.